



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la greffière de la Ville, que le règlement numéro 858-20 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de deux-millions-neuf-cent-soixante-dix-sept-mille dollars (2 977 000 \$) a été adopté comme suit:

- Avis de motion: 19 novembre 2020
- Dépôt du projet de règlement 8 décembre 2020
- Adoption: 19 janvier 2021
- Approbation par les personnes habiles à voter: 9 février 2021
- Approbation du Ministère des Affaires Municipales et Habitation: 20 avril 2021
- Entrée en vigueur: 21 avril 2021

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en faisant une demande aux Services des affaires juridiques et greffe, par courriel au greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 21 avril 2021

Me Pascalie Tanguay, greffière